



Groupe de travail « Environnement » du 14 octobre 2011

COMPTE-RENDU

Participants (par ordre alphabétique) :

- Sébastien ALBINET, BIOTOPE
- Thomas CADOUL, DREAL Midi-Pyrénées
- Jocelyne CAMBECEDES, Conservatoire botanique National des Pyrénées et de Midi-Pyrénées
- Vincent CRASSIER, ORAMIP
- David EYMARD, Fédération Départementale des Chasseurs du Tarn
- Arnaud GAUJARD, Fédération Départementale des Chasseurs de Haute Garonne
- Pierre LAPELERIE, Communauté d'Agglomération Castres-Mazamet
- Christine LARONCE, DREAL Midi-Pyrénées
- Dominique LEMAN, UPNET
- Mathieu MENAND, Nature Midi-Pyrénées
- Catherine POLI, Conseil Général de Haute-Garonne (DADRE)
- Antoine RAJABALLY, ORAMIP
- Didier ROD, Lauragais Nature
- Olivier TARDY, Chambre Départementale d'Agriculture du Tarn
- Bernadette TELA, Région Midi-Pyrénées
- Patrick URBANO, Conseil Général du Tarn

1. Liminaire

Thomas CADOUL (DREAL) excuse Philippe GRAMMONT, empêché, et propose d'aborder successivement les aspects méthodologiques des études engagées sur le bruit, l'air et la santé (ORAMIP) et les inventaires écologiques (BIOTOPE).

2. Etude Bruit

2.1. Présentation de la méthodologie

Mathieu ATHANASE (DREAL) présente d'abord la méthodologie de l'étude bruit que le CETE Sud-Ouest réalise avec le CETE de Lyon.

Il rappelle les principaux textes législatifs et réglementaires, et notamment la loi du 31 décembre 1992 relative à la lutte contre le bruit, qui précisent les seuils de bruit à respecter au droit des habitations ou

des bâtiments abritant une activité humaine. Il expose ensuite la méthodologie générale de l'étude : afin d'évaluer les nuisances sonores, on effectue une simulation des effets de la nouvelle route sur les niveaux de bruit enregistrés en périodes diurne et nocturne et on en déduit les impacts sur la population, pour cibler des mesures de réduction afin de respecter les seuils réglementaires.

L'étude se déroule en trois étapes :

1. On procède d'abord à des mesures *in situ* pour déterminer l'ambiance sonore initiale du site en intégrant les mesures sur 24 heures ; une station de comptage disposée à côté permet de mettre en relation le trafic. Cela contribue à caler le modèle numérique qui permettra de simuler l'ambiance sonore future.
2. Les variantes sont ensuite comparées par zone : en application de la réglementation européenne, on établit - à l'aide du logiciel MITHRA - une cartographie sonore ; on peut ainsi estimer la population exposée aux nuisances.
3. On réalise enfin une étude d'impact approfondie de la variante retenue pour déterminer les protections acoustiques nécessaires et leur dimensionnement.

2.2. Echanges

Aucun participant n'a de question ou de remarque sur la présentation.

3. Etude Air et santé

3.1. Présentation

Vincent CRASSIER (ORAMIP) présente la méthodologie générale pour l'étude « Air et santé » qui se déroule en trois étapes :

1. Après avoir défini les différentes zones d'étude, on calcule les émissions des polluants réglementés pour chacun des scénarios en partant des données de trafic que l'on segmente par heure et par tracé ; à ce stade, le renouvellement du parc automobile est aussi pris en compte.
2. En fonction des émissions calculées et des données météo mais aussi des conditions initiales, on modélise la dispersion des principaux polluants sur les zones d'études pour chacun des scénarios puis on réalise une cartographie de la qualité de l'air.
3. Les effets sur l'état sanitaire des populations pour chaque tracé sont caractérisés au travers d'indicateurs (benzène, micro-particules, dioxyde d'azote, etc...).

3.2. Échanges

Didier ROD (Lauragais Nature) fait remarquer que l'on parle des effets « dose-réponse » mais il faudrait aussi prendre en compte « temps - réponse » et « période - réponse »

Dominique LEMAN (UPNET) souhaiterait connaître aussi l'impact sur la production agricole ; selon lui, il semblerait que l'INRA ait lancé des enquêtes au moins sur la première bande des projets routiers.

Vincent CRASSIER précise que l'impact direct sur la production agricole n'est pas prise en compte dans cette étude air. En effet, à ce niveau seule la sédimentation des métaux lourds serait impactante, or pour ce genre d'études, ce sont plus les eaux de ruissellement que la pollution atmosphérique qui sont importantes. Dans tous les cas, la totalité des résultats en terme de quantité de polluants sera mise à disposition et pourrait être utilisée.

4. Inventaires naturalistes

4.1. Présentation

Sébastien ALBINET (BIOTOPE) a en charge la coordination des différents bureaux d'études intervenant sur les inventaires écologiques et fait le point sur les premiers résultats :

Concernant les habitats naturels, le principal enjeu identifié sur l'aire d'étude, c'est la prairie humide atlantique et subatlantique marnicole que l'on trouve sur le lieu-dit « Preusse Bas » sur Gagnague.

Pour la flore, quatre espèces à enjeu majeur ont été identifiées : le Vulpain bulbeux, la Jacinthe de Rome, le Scirpe à une écaille et la Renoncule à feuilles d'ophioglosse.

Pour les invertébrés, parmi les 164 espèces d'insectes recensées, 3 espèces à enjeu majeur ont été identifiées : le Gomphe de Graslin (espèce reproductrice sur l'Agoût), l'Azuré du serpolet (avec de nombreuses populations plus ou moins connectées recensées sur les coteaux de Cuq-Toulza et Cambon-les-Lavaur) et le Damier de la Succise (avec trois stations très isolées et particulièrement menacées).

Concernant les amphibiens, seul le Triton marbré peut être considéré comme un enjeu fort : trois stations trouvées entre Cuq-Toulza et Cambon-Les-Lavaur, entre Moncabrier et Maurens-Scopont.

Il en est de même chez les reptiles, où une population isolée de Coronelles girondines a été identifiée sur l'ensemble de l'aire d'étude. A noter qu'aucune Vipère aspic n'a été trouvée sur l'itinéraire. Cette espèce est très rare en plaine centrale midi-pyrénéenne.

Les études sur les mammifères sont encore en cours ; d'ores et déjà des systèmes ont été posés pour recueillir des échantillons de poils qui, après analyse dans un laboratoire spécialisé, permettent d'identifier l'espèce. Deux espèces à enjeu majeur ont été identifiées : la Loutre sur le Thoré (affluent de l'Agoût) et potentiellement sur le Sor et le Bernazobre, et le Campagnol amphibie présent sur la plupart des cours d'eau de l'aire d'étude..

Pour ce qui concerne les oiseaux, une centaine d'espèces a pu être observée en période de nidification. Parmi elles, plusieurs sont à enjeux forts, mais relativement rares sur l'aire d'étude : le Gobemouche gris, la Linotte mélodieuse, le Pigeon colombin, le Pipit rousseline et l'Oedicnème criard.

Par ailleurs, plus de 150 contacts avec des bergeronnettes printanières permet d'affirmer que cette espèce est très commune sur l'aire d'étude entre Granague et Puylaurens. Classée en enjeu « assez fort », sa population semble être en augmentation.

Enfin, aucune donnée n'est actuellement disponible pour la faune aquatique. Ce retard est dû essentiellement à la sécheresse de l'été dernier. Les premiers résultats seront disponibles en novembre.

4.2. Échanges

Remarques sur la méthodologie employée et les résultats

Un représentant de la fédération des chasseurs demande comment sont déterminés les niveaux d'enjeux.

Le bureau d'étude répond que les enjeux sont déterminés à partir du référencement de l'espèce ou de l'habitat dans des listes nationales ou régionales (listes de protection, listes ZNIEFF, listes rouges, ...), mais aussi sur l'avis des experts afin de relativiser l'enjeu biologique de l'espèce ou de l'habitat par rapport à la zone d'étude (une espèce menacée n'est pas forcément protégée, et une espèce protégée n'est pas forcément rare ou menacée).

Thomas CADOUL (DREAL Midi-Pyrénées) souligne que les services instructeurs de la DREAL auront un avis sur le classement des enjeux et que le classement des enjeux doit aussi être un outil d'aide à la décision pour le choix du tracé.

Mathieu MENAND (Nature Midi-Pyrénées) mentionne les prairies humides qui devraient, selon lui, être toutes rehaussées à un même niveau d'enjeu. Pour l'avifaune, il est surpris que la Pie-grièche écorcheur s'avère si peu présente, mais confirme le déclin des effectifs de cette espèce. Il confirme également que l'enjeu assez fort pour la Bergeronnette printanière est bien choisi, compte-tenu de sa forte présence sur l'aire d'étude.

Jocelyne CAMBECEDES (Conservatoire botanique) confirme les enjeux floristiques identifiés par le bureau d'études Biotope, notamment pour la Jacinthe de Rome. Elle rappelle aussi la présence de la Mousse fleurie, qui est une espèce protégée. Sébastien ALBINET explique que cette espèce est liée à des milieux anthropisés et reste sous-prospecté. Jocelyne CAMBECEDES (Conservatoire botanique) confirme les propos de Mathieu MENAND et souhaite que toutes les prairies humides soient mises en enjeu majeur.

La Fédération des chasseurs confirme que la pie grièche est un très bon indicateur de la connectivité des milieux. Pigeons Colombins et Chevêches d'Athéna devraient théoriquement se retrouver dans d'autres habitats que sur les allées de platanes : ce constat témoigne du caractère très anthropisé de l'aire d'étude, notamment par le biais de l'activité agricole, qui a réduit peu à peu les habitats des espèces naturelles.

BIOTOPE précise que 71 % de l'aire d'étude est composée de terres cultivées.

Remarques sur les contributions du groupe de travail

Dominique LEMAN (UPNET) et Didier ROD (Lauragais Nature) souhaiteraient disposer de la présentation avant les réunions du groupe de travail ; ils font aussi observer que certains documents disponibles en ligne ne sont pas datés.

Pierre LAPELERIE (Communauté d'agglomération Castres-Mazamet) propose qu'il y ait des échanges entre deux réunions, ce qui ne convient pas à Didier ROD qui préfère que la discussion se passe en présence de tous.

Patrick URBANO (Conseil général du Tarn) trouverait intéressant que l'on puisse faire des contributions.

Thomas CADOUL (DREAL Midi-Pyrénées) indique les documents seront transmis, dans la mesure du possible, avant les réunions et que chaque organisme peut bien sûr s'exprimer à la suite de la réunion par une contribution écrite.

BIOTOPE fait remarquer que certaines informations ne peuvent être largement diffusées en prenant l'exemple du vulpain bulbeux, car cela risquerait de susciter des dégradations.

Remarques sur les impacts et les mesures compensatoires

La Chambre d'Agriculture du Tarn remarque la réunion ne porte que sur la présentation des enjeux demande quand seront abordés les impacts et la définition des mesures compensatoires.

Thomas CADOUL (DREAL Midi-Pyrénées) précise que la notion d'impact sera abordée suite à la présentation des tracés et que les mesures compensatoires ne seront précisées qu'une fois le tracé retenu. Suite aux propos tenus, il confirme que les continuités écologiques seront prises en compte dans le cadre d'une approche type Trame verte et bleue. En particulier, dans le cadre de l'étude d'impact, le maître d'ouvrage devra envisager l'éventualité d'un aménagement foncier et ses éventuelles conséquences sur les continuités écologiques ; il serait aussi intéressant d'envisager certaines mesures compensatoires en lien avec cet éventuel aménagement, afin de préserver des habitats intéressants pour les espèces.

5. Poursuite de la concertation

Thomas CADOUL (DREAL Midi-Pyrénées) conclut la réunion en annonçant que la concertation portera en novembre sur les échangeurs et l'itinéraire de substitution : des réunions auront lieu avec les élus locaux.

Une réunion d'un comité de suivi se tiendra début décembre, suivi par une réunion du comité de pilotage.

En février débutera la concertation sur les tracés, qui impliquera le public et les élus. Le groupe de travail Environnement se tiendra, suite à la présentation des tracés, afin d'aborder la question de l'évaluation de l'impact. Dans la mesure du possible, les documents seront transmis aux participants une semaine avant la réunion du groupe de travail.